



CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 16 JUIN 2020

Date d'affichage : 24 juin 2020

Date de la convocation : mercredi 10 juin 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le seize juin à 18 h 30, le Conseil Municipal du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de La Cathédrale, sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS (le Maire).

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Rachid ANBAR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Willy GUIEAU, Madame Aurélie CHAMBON

A donné procuration :

Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS (des questions 72 à 84 et des questions 87 à 91)

Monsieur Michel CHAPUIS, Maire en exercice, se retire au moment du vote des Comptes Administratifs conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame Caroline BARRE, première Adjointe, est élue à l'unanimité Présidente de Séance.

Secrétaire de séance : Emmanuelle VIALANEIX

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel CHAPUIS déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 24h10.

N° 1 CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Madame Emmanuelle VIALANEIX pour remplir les fonctions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la présente communication.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 3 DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CGCT)

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

DÉLÈGUE au Maire pour la durée du mandat, les attributions suivantes :

- 1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° fixer, dans la limite du taux d'évolution annuel déterminé par le Conseil Municipal soit 1,8 %, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° - procéder, dans les limites suivantes, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires :
Pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget :
le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
 - la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts,
 - la possibilité de recourir à des emprunts obligataires,
 - des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
 - la possibilité d'allonger la durée du prêt,
 - la possibilité de procéder à un dispositif d'amortissement,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.Par ailleurs, le Maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat

initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Dans le cadre des crédits inscrits, le Maire pourra procéder à des réaménagements de dettes : renégociation, remboursement anticipé avec ou sans la souscription d'un nouvel emprunt ;

4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et services d'un montant inférieur ou égal à 1 500 000,00 € HT et des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur ou égal à 3 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° créer modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

13° décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code pour les acquisitions d'un montant inférieur à 500 000 euros ;

16° intenter au nom de la commune les actions en justice, (ce qui comprend les dépôts plainte) ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tout litige porté devant toute juridiction française ou étrangère, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

17° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 50 000 euros ;

18° donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût

d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 4 000 000 euros par année civile;

21° d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions définies par la délibération du 1er octobre 2007, le droit de préemption en tant que de besoins, des fonds de commerce ou baux commerciaux conformément aux articles L 213-4 à L 213-7 du Code de l'Urbanisme ;

22° d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et L 240-3 du Code de l'Urbanisme en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement ayant pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, pour les acquisitions d'un montant inférieur à 500 000 euros ;

23° de prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° de procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour les travaux dont le montant est estimé à moins d'un million d'euros ;

D'autre part, il conviendrait de préciser, comme le prévoit l'article L 2122-23 du CGCT, que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation, seront prises, en cas d'empêchement du Maire, par les Adjoints dans l'ordre du tableau.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à octroyer par arrêté, la subdélégation de signature lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint des Services et au Directeur des Services Techniques pour la préparation et la passation des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur ou égal à 40 000 € HT,
- au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint des Services et au Directeur des Services Techniques pour l'exécution et le règlement financier des marchés pour un montant inférieur ou égal à 1 million d'€ HT,
- aux responsables administratifs communaux pour la préparation, la passation des marchés, pour leur exécution et leur règlement financier pour un montant maximum de 5 000 € HT.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 4 DÉTERMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - ÉLECTION DES MEMBRES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- SE PRONONCE sur les dispositions précitées,
- PROCÈDE aux nominations, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret comme le lui permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les résultats obtenus sont les suivants :

1. Finances - Travaux

M. le Maire, Président
Mme Caroline BARRE
Mme Ginette VINCENT
M. Roland LONJON
M. Philippe RIBEYRE
M. Jean-François EXBRAYAT
M. Stéphane CLABAUX
M. Jérôme EYNARD
Mme Catherine GRANIER-CHEVASSUS
M. Laurent JOHANNY

2. Commerces

M. le Maire, Président
M. Jérôme EYNARD
Mme Marie MARQUARSEN
M. Guy CHOUVET
M. Quentin PETIT
Mme Ginette VINCENT
M. Jean-François EXBRAYAT
Mme Maryline BRUN
Mme Catherine GRANIER-CHEVASSUS
Mme Michelle CHAUMET

3. Solidarité – Lien social – Personnes âgées

M. le Maire, Président
Mme Michelle MICHEL
Mme Catherine CHALAYE
M. Guy CHOUVET
Mme Brigitte FROMAGET-HÉRITIER
Mme Marlène LASHERME
Mme Emmanuelle VIALANEIX
M. François CHATAING
Mme Aurélie CHAMBON
Mme Michelle CHAUMET

4. Environnement – Qualité de vie

M. le Maire, Président
M. Jean-François EXBRAYAT
Mme Brigitte BENAT
M. Jérôme EYNARD
Mme Ginette VINCENT
M. Baptiste MASSIN
M. François CHATAING
M. Rachid ANBAR
M. Willy GUIEAU
Mme Celine GACON

5. Affaires scolaires – Enfance

M. le Maire, Président
Mme Marlène LASHERME
M. Quentin PETIT
Mme Marie MARQUARSEN
Mme Mathilde BOURGIN
Mme Brigitte BENAT
M. Pascal BERTRAND
Mme Maryline BRUN
Mme Aurélie CHAMBON
Mme Michelle CHAUMET

6. Sports

M. le Maire, Président
M. Guy CHOUVET
M. Baptiste MASSIN
M. Roland LONJON
Mme Brigitte FROMAGET-HÉRITIER
Mme Mathilde BOURGIN
Mme Colette CHASSAGNE
M. Rachid ANBAR
Mme Catherine GRANIER-CHEVASSUS
M. Fabien SURREL

7. Animations culturelles – Vie associative

M. le Maire, Président
Mme Catherine CHALAYE
Mme Michelle MICHEL
Mme Emmanuelle VIALANEIX
Mme Mathilde BOURGIN
M. Pascal BERTRAND
Mme Corinne GONCALVES
M. Stéphane CLABAUX
Mme Celine GACON
Mme Catherine GRANIER-CHEVASSUS

8. Villages (Taulhac, Ours, Mons, Riou)

M. le Maire, Président
M. Philippe RIBEYRE
Mme Marie MARQUARSEN
M. Rachid ANBAR
Mme Maryline BRUN
Mme Marlène LASHERME
Mme Colette CHASSAGNE
Mme Brigitte BENAT
M. Willy GUIEAU
M. Laurent JOHANNY

9. Urbanisme

M. le Maire, Président
Mme Ginette VINCENT
M. Quentin PETIT
M. Jean-François EXBRAYAT
M. Roland LONJON
Mme Emmanuelle VIALANEIX
Mme Caroline BARRE
M. François CHATAING
Mme Aurélie CHAMBON
M. Laurent JOHANNY

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**VOTE : UNANIMITÉ****N° 5 INDEMNITÉS DES ÉLUS : TAUX D'INDEMNITÉS ET MAJORATIONS****Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS**

- ADOPTE les taux d'indemnités des élus proposés dans la délibération et le tableau ci-dessous :

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

FONCTION	POURCENTAGE DE L'INDICE BRUT TERMINAL		
	Maximum prévu par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du CGCT	Niveau des indemnités avant majorations	Niveau des indemnités après majorations (article L 2123-22 du CGCT)
MAIRE	65,00 %	59,50 %	97,26 %
MAIRE-ADJOINT 1	27,50 %	22,00 %	31,90 %
MAIRE-ADJOINT 2	27,50 %	22,00 %	31,90 %
MAIRE-ADJOINT 3	27,50 %	22,00 %	31,90 %
MAIRE-ADJOINT 4	27,50 %	22,00 %	31,90 %
MAIRE-ADJOINT 5	27,50 %	22,00 %	31,90 %
MAIRE-ADJOINT 6	27,50 %	22,00 %	31,90 %
MAIRE-ADJOINT 7	27,50 %	22,00 %	31,90 %
MAIRE-ADJOINT 8	27,50 %	22,00 %	31,90 %
MAIRE-ADJOINT 9	27,50 %	22,00 %	31,90 %
CONSEILLER DELEGUE		11,00 %	13,75 %
CONSEILLER DELEGUE		11,00 %	13,75 %
CONSEILLER DELEGUE		11,00 %	13,75 %
CONSEILLER DELEGUE		11,00 %	13,75 %
ENVELOPPE GLOBALE	312,50 %	301,50 %	

- ADOPTE les majorations applicables aux indemnités de fonctions,

- AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire au budget la somme correspondante,

- ANNEXE à la présente délibération le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités et majorations allouées.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**VOTE : UNANIMITÉ**

N° 6 FORMATION DES ÉLUS

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE les orientations de formation proposées,
- FIXE le montant des crédits formation des élus à 5 500 €,
- AUTORISE la dépense correspondante au chapitre 6535 du budget.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 DÉMATÉRIALISATION DES CONSEILS - MISE À DISPOSITION DE TABLETTES NUMÉRIQUES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE la mise à disposition de tablettes numériques aux conditions évoquées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉSIGNE Monsieur Stéphane CLABAUX comme Conseiller Municipal en charge des questions de défense, étant précisé que le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121 - 21, dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RENOUVELLEMENT - FIXATION DE SA COMPOSITION - DÉSIGNATION DES MEMBRES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- FIXE la composition de la Commission Locale des Services Publics Locaux de la manière suivante : outre Monsieur le Maire, 4 élus titulaires, 4 élus suppléants et 3 représentants d'associations locales suivantes qui disposeront également de suppléants :
 - Office des Sports,
 - Office de Tourisme,
 - Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir 43,

- DÉSIGNE sur ces bases, les élus suivants, hors Monsieur le Maire, Président, représentants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville du Puy-en-Velay, étant précisé que le Conseil Municipal, conformément au dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret :

- Élus Titulaires : - Monsieur Roland LONJON
- Madame Corinne GONÇALVES
- Monsieur Guy CHOUVET
- Madame Michèle CHAUMET

- Élus Suppléants : - Madame Mathilde BOURGIN
- Madame Colette CHASSAGNE
- Monsieur Baptiste MASSIN
- Monsieur Laurent JOHANNY

- DÉSIGNE sur ces bases, les représentants suivants des associations locales de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville du Puy-en-Velay, étant précisé que le Conseil Municipal, conformément au dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret :

- Office des Sports :
- Titulaire : - Nicole BOULHIC
- Suppléant : - Julio DA SILVA

- Office de Tourisme :
- Titulaire : - Marie-Jo ALLEMAND
- Suppléant : - Jean-Marc BOYER

- Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir 43 :
- Titulaire : - Yves JOUVE
- Suppléant : - Maurice BEYSSAC

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 10 COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DES COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE 2 membres représentants du Conseil Municipal à la Commission Communale Consultative des Commerçants Non Sédentaires :
- Madame Ginette VINCENT,
- Madame Marie MARQUARSEN.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 11 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC :
DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PROCÉDE à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, des membres du jury des concours, des membres de la commission de délégation de service public conformément à l'article 22 du Code de la Commande Publique,

Suite au vote ainsi effectué, sont déclarés élus :

À la Commission d'Appel d'Offres :

en qualité de titulaires :

- Monsieur Jean-François EXBRAYAT,
- Monsieur Jérôme EYNARD,
- Madame Ginette VINCENT,
- Madame Brigitte BENAT,
- Monsieur Fabien SURREL.

en qualité de suppléants :

- Madame Emmanuelle VIALANEIX,
- Monsieur Stéphane CLABAUX,
- Madame Brigitte FROMAGET - HÉRITIER,- Madame Mathilde BOURGIN,
- Monsieur Laurent JOHANNY.

À la Commission de Délégation de Service Public :

en qualité de titulaires :

- Monsieur Jean-François EXBRAYAT,
- Monsieur Jérôme EYNARD,
- Madame Ginette VINCENT,
- Madame Brigitte BENAT,
- Monsieur Fabien SURREL.

en qualité de suppléants :

- Madame Emmanuelle VIALANEIX,
- Monsieur Stéphane CLABAUX,
- Madame Brigitte FROMAGET - HÉRITIER,
- Madame Mathilde BOURGIN,
- Monsieur Laurent JOHANNY.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 12.COMMISSION COMMUNALES DES IMPÔTS DIRECTS : LISTE DES CONTRIBUABLES À
SOUMETTRE AU DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX.**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- SOUMET au Directeur des Services Fiscaux la liste des commissaires ci dessous :

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU 16 JUIN 2020 - COMMISSION COMMUNALE
DES IMPOTS DIRECTS - Liste des commissaires à proposer à la Direction
Départementale des Finances Publiques**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BARRE Caroline 63 Bd Camot 43000 Le Puy-en Velay	BRUN Maryline 642 Avenue des Estelles 43000 Le Puy-en Velay
FROMAGER-HERITIER Brigitte 5 Avenue d'Ours-Mons 43000 Le Puy-en Velay	CHATAING François 3 rue Chanteperdrix 43000 Le Puy-en Velay
EXBRAYAT Jean François 22 rue Meynard 43000 Le Puy-en Velay	MICHEL Michelle 1 rue Oddo de Gissey 43000 Le Puy-en Velay
CLABAUX Stéphane 8 bis Avenue des Belges 43000 Le Puy-en Velay	CHASSAGNE Colette 13 rue du Vent l'Emporte 43000 Le Puy-en Velay
VINCENT Ginette 53 Place de la Libération 43000 Le Puy-en Velay	MASSIN Baptiste 20 rue des Capucins 43000 Le Puy-en Velay
CHOUVET Guy 9 bis Place Michelet 43000 Le Puy-en Velay	LASHERMES Marlène 34 chemin de Riou 43000 Le Puy-en Velay
LONJON Roland 29 bis Bd Camot 43000 Le Puy-en Velay	ANBAR Rachid 1 rue de Bonneterre 43000 Le Puy-en Velay
BENAT Brigitte 24 Chemin du Fieu 43000 Le Puy-en Velay	RIBEYRE Philippe 15 lot les Salliens – Taulhac 43000 Le Puy-en Velay
GUERAULT Jean Marie 4 rue Francisque Enjolras – chantilly D 43750 vals	CHARRET Christian 38 rue Colonel de Turenne 43200 Yssingeaux
BREYTON Fabrice 7 Bd de la République 43000 Le Puy-en Velay	BELLUT Valérie 30 Bd Camot 43000 Le Puy-en Velay
ROBERT Pierre Rue Antoine Valette 43000 Le Puy-en Velay	VINCENT Claude 53 Place de la Libération 43000 Le Puy-en Velay
GIMBERT Raymond 4 boulevard de la République 43000 Le Puy-en Velay	RIVORY Joris 17 rue Truchard Dumolin 43000 Le Puy-en Velay
PORTAL Huguette 12 rue Louis Pasteur 43000 Le Puy-en Velay	BOUQUET Ghislaine 14 cité des Acacias 43000 Le Puy-en Velay

TITULAIRES(*)	SUPPLEANTS(*)
SEJOURNEE Frédéric 1 rue Calémard de Lafayette 43000 Le Puy-en Velay	ARSAC Solange 5 rue Burel 43000 Le Puy-en Velay
ALLIBERT Didier 3 rue d'Alençon 43000 Le Puy-en Velay	LALISSE Robert 4 rue Montferrand Le Puy en Velay
GUIEAU Willy 14 rue des Bleuets 43000 Le Puy-en Velay	CHAMBON Aurélie 12 rue Pierre de Nolhac 43000 Le Puy-en Velay

(*) Commissaires proposés par l'opposition.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

**N° 13 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) -
FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- **FIXE** à 16 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- **PROCÉDE** à la désignation des 8 représentants du Conseil Municipal.

Le vote est effectué conformément aux dispositions de l'article R 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Sont donc déclarés élus :

- Monsieur Stéphane CLABAUX,
- Monsieur François CHATAING
- Madame Brigitte FROMAGET-HÉRITIER,
- Madame Michelle MICHEL,
- Madame Catherine CHALAYE,
- Madame Marlène LASHERME,
- Madame Michèle CHAUMET,
- Madame Catherine GRANIER CHEVASSUS.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

**N° 14 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE : DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- **DÉCIDE** de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **DÉSIGNE** les représentants de la ville du Puy-en-Velay au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire :
 - délégué titulaire : Monsieur Roland LONJON,
 - délégué suppléant : Monsieur Rachid ANBAR.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 15 SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM) DU VELAY : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU REPRÉSENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES, DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉSIGNE conformément au nombre de postes d'administrateurs attribués à la collectivité :
Madame Ginette VINCENT
Monsieur Michel CHAPUIS
Monsieur Roland LONJON
Monsieur Laurent JOHANNY
pour assurer la représentation de la Ville au sein du conseil d'administration de la société,
- DÉSIGNE Madame Ginette VINCENT pour assurer la représentation de la Ville au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société,
- DÉSIGNE un membre titulaire et un membre suppléant pour assurer la représentation de la Ville à la Commission d'Appel d'Offres de la SEM, en qualité de représentant du groupement de collectivités concédant, membre à voix consultative, invité par le Président de la commission pour les opérations d'aménagement en concession :
Titulaire : Madame Ginette VINCENT
Suppléant : Monsieur Roland LONJON,
- AUTORISE ses représentants à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous les mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le conseil d'administration ou son Président,
- AUTORISE son Président à percevoir de la Société d'Economie Mixte du Velay, au titre de ses fonctions de Président une rémunération mensuelle d'un montant maximum de 800 euros.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 16 SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) DU VELAY : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU REPRÉSENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉSIGNE conformément au nombre de postes d'administrateurs attribués à la collectivité :
Madame Ginette VINCENT
Monsieur Michel CHAPUIS
Monsieur Roland LONJON
pour assurer la représentation de la Ville au sein du conseil d'administration de la société,
- DÉSIGNE Madame Ginette VINCENT pour assurer la représentation de la Ville au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société,
- AUTORISE ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration ou par son Président,

-AUTORISE son Président à percevoir de la Société Publique Locale du Velay, au titre de ses fonctions de Président une rémunération mensuelle d'un montant maximum de 800 euros.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 DÉSIGNATION DES MEMBRES CHARGÉS DE REPRÉSENTER LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU SEIN DE L'EPF - SMAF

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants afin de faire partie de l'ensemble des représentants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au sein de l'EPF SMAF Auvergne :

Titulaires :

Madame Ginette VINCENT,
Monsieur Jean-François EXBRAYAT.

Suppléants :

Madame Corinne GONÇALVES,
Madame Caroline BARRE.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE L'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE les membres du Conseil Municipal pour représenter la ville du Puy-en-Velay, au Conseil d'administration de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de l'agglomération du Puy-en-Velay :
 - membre titulaire : Monsieur Jérôme EYNARD,
 - membre suppléant : Monsieur Jean-François EXBRAYAT.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 19 SA HLM ALLIADE HABITAT : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE EN COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LOGEMENT SOCIAL ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS (CALEOL)

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- APPROUVE la désignation de Madame Ginette VINCENT en tant que représentant de la Ville,
- HABILITE Madame Ginette VINCENT à siéger dans les CALEOL d'Alliade Habitat (agence Velay Vivarais) et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 SOLIHA 43 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE comme représentants de la ville du Puy-en-Velay siégeant au Conseil d'Administration de SOLIHA 43 :
 - Madame Ginette VINCENT,
 - Madame Brigitte BENAT.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 21 CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE 2 représentants de la Ville pour siéger en instances plénières et participer aux travaux de la Conférence Intercommunale du Logement :
 - Titulaire : Madame Ginette VINCENT,
 - Suppléant : Madame Michelle MICHEL.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 22 DÉSIGNATION DE 3 REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DU PUY-EN-VELAY AU SEIN DE
L'ENTENTE INTERCOMMUNALE CONCERNANT LE SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE DE
LA VILLE**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE 3 membres pour siéger à la Conférence Intercommunale relative à l'Entente Intercommunale liée à au service de restauration collective :
 - Madame Brigitte BENAT,
 - Monsieur Michel CHAPUIS,
 - Monsieur Roland LONJON.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 23 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL
D'ECOLE DE CHAQUE ÉCOLE PUBLIQUE**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE comme représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'École de chaque école publique :
 - Les Arcs-en-Ciel de Guitard (primaire) : Madame Ginette VINCENT,
 - Édith Piaf (primaire) : Madame Marie MARQUARSEN,
 - Les Fraisses (primaire) : Madame Brigitte FROMAGET-HÉRITIER,
 - Jeanne d'Arc (primaire) : Madame Marlène LASHERME,
 - Marcel Pagnol (maternelle et élémentaire) :
Madame Marie MARQUARSEN,
 - Michelet (maternelle et élémentaire) :
Madame Brigitte FROMAGET-HÉRITIER,
 - Taulhac (maternelle et élémentaire) : Monsieur Philippe RIBEYRE.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 24 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ORGANISMES DE
GESTION DES ÉCOLES PRIVÉES**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE : de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DÉSIGNE : comme représentants du Conseil Municipal aux organismes de gestion des écoles privées :
- Saint-Louis : Madame Catherine CHALAYE,
 - Saint-Joseph – Le Rosaire : Madame Catherine CHALAYE,
 - Saint-Régis – Saint-Michel : Madame Catherine CHALAYE,
 - Saint-Flory : Madame Marlène LASHERME,
 - Sainte-Thérèse du Val-Vert : Monsieur Jérôme EYNARD,
 - La Calandreta Velava Père Cardenal :
Madame Marie MARQUARSEN.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 25 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET DES LYCÉES PUBLICS IMPLANTÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE comme représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Administration des Collèges et Lycées Publics implantés sur le territoire de la commune du Puy-en-Velay :

1 – Collège Lafayette :

Titulaire : Madame Brigitte BENAT,
Suppléant : Monsieur Guy CHOUVET.

2 – Collège Jules Vallès :

Titulaire : Madame Catherine CHALAYE,
Suppléant : Madame Corinne GONÇALVES.

3 – Lycée Simone Weil :

Titulaire : Madame Marlène LASHERME,
Suppléant : Madame Mathilde BOURGIN.

4 - Lycée Charles et Adrien Dupuy :

Titulaire : Madame Brigitte BENAT,
Suppléant : Monsieur Baptiste MASSIN.

5 – Lycée d'Enseignement Professionnel Jean Monnet :

Titulaire : Madame Brigitte BENAT
Suppléant : Monsieur Stéphane CLABAUX

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE GESTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉCIDE de porter à 8 le nombre de Conseillers Municipaux désignés par le Conseil Municipal au Comité de Gestion de la Caisse des Écoles dont :
- 6 membres pour la liste "Unis pour Le Puy",
 - 1 membre pour la liste "Une Respiration pour le Puy",
 - 1 membre pour la liste "Le Puy en Commun, en Vert et pour Tous".
- DÉSIGNE comme représentants du Conseil Municipal au Comité de Gestion de la Caisse des Écoles :
- Madame Catherine CHALAYE,
 - Monsieur Jérôme EYNARD,
 - Madame Marlène LASHERME,
 - Madame Marie MARQUARDSSEN,
 - Madame Brigitte FROMAGET-HÉRITIER,
 - Madame Maryline BRUN,
 - Madame Michèle CHAUMET,
 - Madame Aurélie CHAMBON.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU CONSEIL D'ORIENTATION DU COMITÉ DES JUMELAGES ET DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE pour représenter le Conseil Municipal au Comité des Jumelages et des Échanges Internationaux :
- * pour le Conseil d'Administration : ..
 - Madame Marie MARQUARDSSEN
 - Madame Emmanuelle VIALANEIX
 - Monsieur Roland LONJON
 - Madame Mathilde BOURGIN
 - Monsieur Baptiste MASSIN
 - Madame Brigitte BENAT
 - Madame Celine GACON
 - Monsieur Willy GUIEAU
-
- * pour le Conseil d'Orientation :
 - Madame Marie MARQUARDSSEN
 - Madame Emmanuelle VIALANEIX
 - Monsieur Roland LONJON

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 28 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION AUTOUR DE SAINT-MICHEL D'AIGUILHE

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner le représentant de la Ville comme le permet, en pareil cas, le dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Madame Catherine CHALAYE pour représenter la Ville au sein de l'association.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 29 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "ROI DE L'OISEAU"

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE pour représenter Le Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association « Roi de l'Oiseau » :
 - Monsieur Pascal BERTRAND,
 - Madame Emmanuelle VIALANEIX.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 30 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION "FESTIVAL FOLKLORIQUE INTERNATIONAL DU PUY-EN-VELAY"

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Madame Catherine CHALAYE pour représenter le Conseil Municipal à l'association « Festival Folklorique International du Puy-en-Velay ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 31 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION "SITE REMARQUABLE DU GOÛT DE L'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY ET SA LENTILLE VERTE AOC

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Madame Corinne GONÇALVES pour représenter le Conseil Municipal à l'Association Site Remarquable du Goût de l'Agglomération du Puy-en-Velay et sa Lentille Verte A.O.C.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 32 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION "POUR LA PROMOTION DES DENTELLES DE HAUTE-LOIRE"

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Madame Maryline BRUN pour représenter le Conseil Municipal à l'Association pour la Promotion des Dentelles de Haute-Loire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 33 COMMISSION MUNICIPALE PERMANENTE DU SECTEUR SAUVEGARDÉ DE LA VILLE DU PUY EN VELAY - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE comme représentants du Conseil Municipal à la Commission Locale du Secteur Sauvegardé :

Titulaires :

- Madame Ginette VINCENT,
- Monsieur Jean-François EXBRAYAT,
- Madame Catherine CHALAYE,
- Madame Celline GACON.

Suppléants :

- Madame Mathilde BOURGIN,
- Monsieur Baptiste MASSIN,
- Madame Brigitte BENAT,
- Monsieur Fabien SURREL.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 34 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION "FOIRE-EXPOSITION VELAY-AUVERGNE"

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Monsieur Jérôme EYNARD comme représentant à l'Association "Foire-Exposition Velay Auvergne".

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 35 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Monsieur Guy CHOUVET comme représentant du Conseil Municipal à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 36 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "RÉGIE DE QUARTIERS DU PUY-EN-VELAY"

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Monsieur Rachid ANBAR comme représentant du Conseil Municipal à l'association "Régie de Quartiers du Puy-en-Velay".

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 37 ASSOCIATION EDUCATION LOISIRS ENVIRONNEMENT VELAY (ELEVE) LABELLISÉE CPIEV (CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DU VELAY) : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DÉSIGNE un membre titulaire et un membre suppléant de la Ville pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association ELEVE - CPIEV :
 - membre titulaire : Monsieur François CHATAING,
 - membre suppléant : Monsieur Baptiste MASSIN.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DU PUY-EN-VELAY AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER ÉMILE ROUX

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Madame Brigitte FROMAGET en qualité de représentant de la Ville du Puy-en-Velay, Commune siège du Centre Hospitalier Émile Roux.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS ET Monsieur François CHATAING ne participent pas au vote.

N° 39 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU GROUPEMENT RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (GRSP)

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Monsieur Michel CHAPUIS comme représentant de la Ville au Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) .

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 C.N.A.S. : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DES INSTANCES DÉPARTEMENTALES ET NATIONALES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Madame Ginette VINCENT comme délégué au sein du C.N.A.S.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 41 TRANSFERT RELATIF À LA CRÉATION, LA GESTION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES ELECTRIQUES (IRVE) AU SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA HAUTE-LOIRE (SDE)**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE le transfert relatif à la création, la gestion, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) de son territoire au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire,
- ADOPTE les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Comité du SDE 43 du 2 mars 2020 telles que jointes à la présente délibération et s'engage à verser au SDE 43 les participations financières au fonctionnement et, le cas échéant, à l'investissement dues en application desdites conditions,
- S'ENGAGE à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDE 43,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert relatif à la création, la gestion, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 42 ENVIRONNEMENT : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE le montant des subventions allouées à chacune des associations dont l'activité est liée à l'environnement, selon le tableau joint en annexe.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 43 SAISINE POUR AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
(CCSPL) DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU
MARCHÉ COUVERT**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de saisir la commission consultative des services publics locaux et sollicite son avis sur la passation d'une délégation de service public pour la gestion du Marché Couvert.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 44 OPÉRATION "COUP DE POUCE" COMMERCIAL

Rapporteur : Monsieur Jérôme EYNARD

- APPROUVE la mise en œuvre de l'opération « Coup de Pouce » commercial visant à bonifier à hauteur de 20 % les achats entrepris sur la période du 22 juin au 30 septembre, dans la limite de 120 000 de bons d'achats émis.
- VERSE cette somme de 20 000 € à l'office de commerce qui sera chargé de la bonne restitution à chacun des artisan-commerçant qui encaissera lesdits bons d'achats.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 45 CONVENTION DE PARTENARIAT CŒUR DE VILLE AVEC GRDF : AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2019-2024 dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 46 EMPRISE DE L'ÉCOLE DES FRAISSES : MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- ACCEPTE la mise en place d'une servitude de réseaux concernant la mise en conformité de l'assainissement de l'habitation de Monsieur et Madame DORÉ telle que décrite dans le corps de la présente, située au 12 chemin de la Boriette, 43000 Aiguilhe, étant entendu que tous les frais correspondant à cette opération relèveront de Monsieur et Madame DORÉ,
- AUTORISE que les travaux d'assainissement correspondant puissent être entrepris durant la période de l'été, en lien avec la DEA et le service ingénierie de la Ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document afférant à cette affaire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 47 APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE VISANT UN PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA VILLE CONCERNANT CUISINE EN VELAY

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE le principe d'une étude de faisabilité quant à la fourniture de repas par la Cuisine en Velay d'un ou plusieurs collèges du bassin ponot ainsi que le cahier des charges de l'étude correspondant ci-annexé,
- APPROUVE la convention de groupement de commande Département / ville du Puy-en-Velay ci-annexée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Abstention : 7

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Willy GUIEAU, Aurélie CHAMBON

N° 48 TÈNEMENT DE L'OPAC - AVENUE DU VAL VERT : ACQUISITION DU REZ DE CHAUSSÉE DU 71-73-75-77

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE l'acquisition de l'ensemble immobilier situé au rez de chaussée des immeubles du 71-73-75-77 avenue du Val Vert auprès de l'OPAC,
- ACCEPTE cette acquisition au prix de 235 000 €, prix identique à l'estimation de France Domaine du 22 août 2018, hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 49 PLACE DU CLAUZEL : CESSIION D'UNE TERRASSE DE L'IMMEUBLE 6 AU PROFIT DE LA SARL BEMATID

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- AUTORISE la réalisation du Document Modificatif du Plan Cadastral comportant état descriptif de division en volume,
- CONSTATE la désaffectation de fait de la partie de terrasse à rétrocéder,
- PRONONCE son déclassement au vu des dispositions des articles L.141-3 alinéa 2 du Code de la Voirie Routière et L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- APPROUVE l'accomplissement des mises en demeure d'acquérir auprès des propriétaires riverains telles que prévues par les dispositions de l'article L.112-8 du Code de la Voirie Routière,
- APPROUVE la cession de l'emprise de la terrasse au profit de la SARL BEMATID ou, par substitution, de l'acquéreur de l'appartement au droit de cette terrasse au prix de 12 000 €, soit un prix conforme à l'estimation de France Domaine du 6 décembre 2018,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toute démarche et à signer tout document permettant la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 3
Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Willy GUIEAU, Aurélie CHAMBON

N° 50 ETUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE QUARTIER JEAN-SOLVAIN / RÉPUBLIQUE : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE la réalisation de l'étude pré-opérationnelle du quartier Jean Solvain République,
- ADOPTE le plan de financement de l'étude,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

**N° 51 CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE VILLE DU
PUY : AVENANT N°3**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE le nouveau bilan de la concession d'aménagement de renouvellement urbain centre ville du Puy tel qu'il ressort à l'avenant n°3 annexé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de concession joint à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

**N° 52 COMPTE RENDU ANNUEL DES COMPTES (CRAC) 2019 CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE
RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE VILLE : APPROBATION**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE le Compte Rendu Annuel des Comptes (CRAC) 2019 de la Concession de Renouvellement urbain du centre ville du Puy,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre ou signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de ces décisions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

**N° 53 COMPTE RENDU ANNUEL DES COMPTES (CRAC) 2019 DE LA CONVENTION PUBLIQUE
D'AMÉNAGEMENT (CPA) CENTRE VILLE : APPROBATION**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE le Compte Rendu Annuel des Comptes 2019 de la Convention Publique d'aménagement (CPA) de renouvellement urbain du centre-ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre ou signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de ces décisions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 54 COMPTE RENDU ANNUEL DES COMPTES (CRAC) 2019 ZAC DU PENSIO : APPROBATION

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

APPROUVE le Compte Rendu Annuel des Comptes (CRAC) 2019 du contrat de concession d'aménagement de la ZAC du Pensio,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre ou à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 55 EDUCATION - JEUNESSE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame Marlène LASHERME

- APPROUVE le montant des subventions pour l'année 2020, pour un montant total de 9 150 € à attribuer selon le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	Objet détaillé de l'Association	Montant 2019	Aides Indirectes	Montant demandé en 2020	Montant proposé	Observations
La Ligue de l'Enseignement	Actions diverses dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport et des loisirs, en particulier en faveur des plus démunis.	5 000,00 €	Mise à disposition de structures municipales (salles, gymnase) Mise à disposition de locaux jusqu'au mois d'août 2020 dans l'attente de la rénovation de ceux habituellement occupés	5 000,00 €	5 000,00 €	
Comité Départemental de Prévention Routière	Etudier et mettre en place toutes mesures et encourager toutes initiatives propres à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière.	300,00 €	Salle du Centre Roger Fournier pour des réunions/formations des bénévoles	300,00 €	300,00 €	
Scouts & Guides de France	Organisation de camps, séjours afin de contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes et à leur engagement dans la vie sociale selon le but, les principes et les méthodes du scoutisme	850,00 €	/	1 500,00 €	850,00 €	
Association « Jeunes Pousses »	Offrir un lieu convivial de rencontre et d'échange à destination des familles. Participer à l'épanouissement de l'enfant et de la relation parents-enfants. Valoriser les initiatives des personnes comme détenteurs de savoirs, savoirs être et savoirs faire. Transmettre des valeurs de solidarité, de respect des personnes et de l'environnement et d'ouverture sur le monde. Encourager une mixité sociale et intergénérationnelle. Rompre l'isolement et créer du lien social.	3 000,00 €	soutien logistique lors de manifestations, communication sur panneau lumineux, prêt de salles (Centre Pierre Cardinal 2 fois par an)	5 000,00 €	3 000,00 €	Subvention 2019 (1 500€) versée par la Communauté d'Agglomération
Total "Education Jeunesse"		9 150,00 €		11 800,00 €	9 150,00 €	

- DÉCIDE que la dépense soit prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation :
Nature : 6574 - Chapitre : 65 - Sous fonction : 255.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 56 AIDES AUX OEUVRES DE VACANCES ET AUX SÉJOURS À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE : PARTICIPATION

Rapporteur : Madame Marlène LASHERME

- APPROUVE les montants des aides aux œuvres de vacances (94,30 €) et aux séjours à caractère pédagogique (1 081,50 €) tels qu'ils figurent aux tableaux ci-dessous pour un montant global de 1 175,80 € :

AIDES AUX ŒUVRES DE VACANCES

Organisateurs	Séjours	Dates ou périodes		ALSH & Séjours < 5 jours					Séjours ≥ 5 jours				Montant total de la participation	
				1/2 journées			Journées		Nbre Enfants	Durées Séjours	Nbre total journées	4,50 € Participations		
		Du	Au	Nbre enfants concernés	Tarif :	1,70 €	Nbre d'enfants concernés	Tarif :						3,50 €
					Nbre ½ journées	Total		Nbre Journées						Total
Maison des Jeunes et de la Culture (Espaly-St-Marcel)	ALSH	Vacances Hiver 2020					3	20	70,00 €					70,00 €
		Mercredis 1 ^{er} trimestre 2020		1	4	6,80 €	2	5	17,50 €					24,30 €
		SOUS TOTAL												
TOTAL GÉNÉRAL														94,30 €

AIDES AUX SÉJOURS A CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE

Séjours					Séjours < 5 jours			Séjours ≥ 5 jours			Montant total de la participation			
Organisateurs	Nature	Lieux	Dates		Montant participation : 3,50 €			Montant participation : 4,50 €						
			Du	Au	Nbre Elèves	Durée Séjour	Total	Nbre Elèves	Durée Séjour	Total				
Collège Jules Vallès (Le Puy-en-Velay)	Séjour linguistique	Angleterre	07/10/2019	11/10/2019				1	5	22,50 €	22,50 €			
		SOUS TOTAL									22,50 €			
Collège Lafayette (Le Puy-en-Velay)	Séjour linguistique	Grande Bretagne	17/02/2020	22/02/2020				25	6	675,00 €	675,00 €			
		SOUS TOTAL									675,00 €			
Collège St Régis / St Michel (Le Puy-en-Velay)	Séjour culturel et linguistique	Hollande	15/02/2020	21/02/2020				1	7	31,50 €	31,50 €			
		Londres	15/02/2020	21/02/2020				7	7	220,50 €	220,50 €			
		SOUS TOTAL									252,00 €			
Ensemble Scolaire St Jacques de Compostelle (Le Puy-en-Velay)	Séjour ski	Val-Thorens	25/11/2019	29/11/2019				4	5	90,00 €	90,00 €			
		SOUS TOTAL									90,00 €			
OGECL La Chartreuse – Collège (Brives-Charensac)	Séjours	Les Estables	14/10/2019	16/10/2019	1	3	10,50 €				10,50 €			
		Angleterre	14/12/2019	20/12/2019				1	7	31,50 €	31,50 €			
		SOUS TOTAL									42,00 €			
					TOTAL GÉNÉRAL									1 081,50 €

- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation :
Nature : 6574 - Chapitre : 65 - Sous fonction : 255.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 57 ORGANISMES DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (OGE) : CONVENTION DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Marlène LASHERME

- VALIDE l'enveloppe annuelle proposée pour 2020 selon le tableau ci-dessous :

**PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
CLASSES ELEMENTAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

Nature 6574 - Chapitre 65 - Sous fonction 212

ETABLISSEMENTS	EFFECTIFS au 01/01/2020	FORFAIT UNITAIRE 2019	FORFAIT UNITAIRE 2020	TOTAL ANNUEL 2020	REPARTITIONS		
					1er versement (avant le 31.03) [Effectifs X forfait 2019/3]	2ème versement (avant le 30.06) [Effectifs X forfait 2020/3]	3ème versement (avant le 31.10) [Effectifs X forfait 2020 - 1 ^{er} et 2ème versements]
Saint Louis	70	621,01 €	641,44 €	44 900,80 €	14 490,23 €	14 966,93 €	15 443,64 €
Saint Joseph / Le Rosaire	98	621,01 €	641,44 €	62 861,12 €	20 286,33 €	20 953,71 €	21 621,08 €
Saint Régis / Saint Michel	62	621,01 €	641,44 €	39 769,28 €	12 834,21 €	13 256,43 €	13 678,64 €
Sainte Thérèse	37	621,01 €	641,44 €	23 733,28 €	7 659,12 €	7 911,09 €	8 163,07 €
Saint Flory	36	621,01 €	641,44 €	23 091,84 €	7 452,12 €	7 697,28 €	7 942,44 €
Escola Calandreta	13	621,01 €	641,44 €	8 338,72 €	2 691,04 €	2 779,57 €	2 868,11 €
TOTAL GENERAL	316			202 695,04 €	65 413,05 €	67 565,01 €	69 716,98 €

- VALIDE le projet de convention fixant les modalités financières pour l'année 2020,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et toutes pièces s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 26

Contre : 7

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Willy GUIEAU, Aurélie CHAMBON

N° 58 DISPOSITIF "PROFESSION SPORT" : ENGAGEMENT DE PRINCIPE POUR LA SAISON SPORTIVE 2020/2021

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- APPROUVE le versement aux associations sportives concernées, de l'aide à l'emploi sportif à hauteur de 1,70 € de l'heure plafonnée à 85 heures mensuelles par éducateur et dans la limite de deux éducateurs par association pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, selon les états qui seront fournis,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 59 ASSOCIATIONS SPORTIVES : SUBVENTIONS 2020

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ADOPTE le montant des subventions à attribuer aux associations sportives selon le tableau ci dessous :

	Nom du Club	Sport	Objet de la demande	Montant BP 2019	Acompte/solde	Montant demandé par l'association	2020
1	Club conventionné						
				154 000,00 €			136 000,00 €
		2ème acompte 2018/2019		42 000,00 €		2ème acompte 2019/2020	60 000,00 €
		Solde 2018/2019		12 000,00 €		Solde 2019/2020	30 000,00 €
		1er acompte 2019/2020		60 000,00 €		1er acompte 2020/2021	46 000,00 €
	Le Puy Foot 43		ST/ subv clubs 2019	114 000,00 €			
			Sub. LPF 43 (perte de recette du au t	40 000,00 €			
1	Profession sports			14 898,75 €			15 000,00 €
	USV			867,00			Subvention par association déterminée selon les critères précisés dans la délibération du 3 mars 2014 et sur la base des éléments transmis par les clubs éligibles (une délibération spécifique sera soumise au conseil municipal).
	HOPC			867,00			
	ASM GYM TRAMPO			1 354,30			
	VELAY GYM			1 589,50			
	ARTS MARTIAUX LE PUY			897,60			
	TENNIS CLUB LE PUY			1 734,00			
	USV			867,00			
	HOPC			1 734			
	ASM GYM TRAMPO			1 328,24			
	VELAY GYM			1 284,29			
	ARTS MARTIAUX LE PUY			867			
	TENNIS CLUB LE PUY			1 208,7			
2	Aides aux compétitions			35 261,89 €			
	HOPC			4627,56			Aide par club (évoluant au niveau Régional et National) fixée après attribution de points déterminés au regard des déplacements effectués et de l'enveloppe budgétaire allouée (une délibération spécifique sera soumise au conseil municipal).
	Base Ball			3050,86			
	FC Chirel			278,78			
	ASM Gym			1724,3			
	Athlétique Club			2613,38			
	USV			1280,82			
	COP			9307,19			
	Art martiaux			5136,16			
	Velay Gym			2555,67			
	Le Puy Pétanque			411,62			
	Stade Bouliste			4265,55			
3	Subventions critériées			59 318,64 €			50 930,38 €
	COP Rugby	Rugby	Rugby : entraînements et compétitions	8 081,02			
	FC Chirel	Foot	Foot: entraînements et compétitions	340,84			676,50
	HOPC	Hand	Handball : entraînements et compétitions	9 295,65			9 253,88
	Portugais	Foot	Foot : entraînements et compétitions	601,12			0,00
	Arts Martiaux Le Puy Comm.	Judo/Jujitsu	entraînements et compétitions	6 977,73			6 792,59
	ASM Gym/Trampo	Gym	entraînements et compétitions	6 581,47			5 754,36
	Athlétique Club	Sport de combats	entraînements et compétitions	5 324,25			4 512,08
	Ecole de Pétanque	Pétanque	entraînements et compétitions	940,22			887,67
	Groupe Cyclo du Puy	Vélo	entraînements et compétitions	543,95			469,56
	Le Puy Pétanque	Pétanque	entraînements et compétitions	551,16			668,97
	Stade Bouliste	Pétanque	entraînements et compétitions	1 278,83			562,83
	Tae Kwon Do	Tae Kwon Do	entraînements et compétitions	579,90			713,99
	USV	Force athlétique	entraînements et compétitions	4 095,86			5 451,68
	Velay Gym	Gym	entraînements et compétitions	4 434,48			5 711,36
	Viet vo dao	Viet vo dao	entraînements et compétitions	295,39			292,67
	Gym Emile Roux	Gym	entraînements et compétitions	2 314,50			2 336,56
	Gym pour Tous	Gym	entraînements et compétitions	2 982,74			2 778,79
	Gym Tauhaec'quoi	Gym	entraînements et compétitions	616,00			558,01
	Hsi Ming	Art martiaux chinois	entraînements et compétitions	1 105,92			1 083,86
	Montpalsir	Gym Douce	entraînements et compétitions	2 377,54			2 425,01
4	Subv. Sports scolaires			2 446,00 €			2 112,56 €
	USEP	Sport scolaire	Aide favorisant le développement du sport scolaire	1 224,00			1056,33
	UGSEL	Sport scolaire	Aide favorisant le développement du sport scolaire	1 224,00			1056,33
5	Grandes Manifestations			28 500,00 €			7 800,00 €
	Chrono Puce	Running	La Corrida	1 000,00			1 000,00 €
	Arts Martiaux Le Puy Comm.	Jujitsu	Grande manifestation annuelle	3 000,00			3 000,00 €
	Stade bouliste	Boule lyo.	Finale du championnat de France des clubs	0,00			1 000,00 €
	Le Puy Pétanque	Pétanque	National d'hiver (manifestation annulée)	3 000,00			-00 €
	Auto Retro Ponot		Rassemblement (manifestation annulée)	1 000,00			-00 €
	Jogging 43	Running	15 Kms du Puy en Velay (manifestation annulée)	12 500,00			2 000,00 €
	Grand Trail du St Jacques	Trail	Trail Chemin de St Jacques (manifestation annulée)	8 000,00			800,00 €
6	Aides diverses			27 130,00 €	-00 €		6 000,00 €
	Aide aux sportifs de Haut Niveau	Jujitsu	Pierre GUIGNANT (Arts Martiaux Le Puy)	750,00			750,00 €
	Aide aux sportifs de Haut Niveau	Jujitsu	Rémi BOULAMOY (Arts Martiaux Le Puy)	750,00			750,00 €
	Hassan EL BELGHITI (USV)	Force athlétique	Aide pour sportif de Haut Niveau				750,00 €
	Gym pour Tous	Gym	Aides aux animations et anniversaire 2020	1 500,00 €			2 000,00 €
	N École de Pétanque	Pétanque	Championnat départemental juillet 2020 et concours jeunes trinquette				250,00 €
	N Association Com. de Chasse Agréée	Chasse	Aide exceptionnelle au développement				1 500,00 €
	Cumul autres aides exceptionnelles 2019 non reconduites en 2020 (annulation covid)			24 130,00 €			

- INSCRIT au Budget Primitif 2020 au chapitre et article correspondants les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 31
Contre : 1
Celline GACON

**N° 60 CONVENTIONS DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS
SPORTIVES HORS CRITÉRIATION
POUR L'ANNÉE 2020/2021**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE à l'association Le Puy Foot 43 une subvention de 115 000 €,
- ACCORDE à l'association le Cop Rugby une subvention de 47 000 €,
- INSCRIT au budget primitif 2020 de la Ville, aux chapitre et article correspondants les crédits nécessaires,
- APPROUVE les termes des conventions de financement à passer entre la Ville et les associations le Puy Foot 43 et COP Rugby,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces conventions et à procéder par voie de décision pour tout avenant modificatif des conventions de partenariat et de financement.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 61 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - SUBVENTIONS POUR GRANDES
MANIFESTATIONS CULTURELLES**

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- RÉPARTIT les crédits ci-dessus entre les diverses associations dont les demandes figurent dans le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	Objet détaillé de l'Association	Montant 2019	Montant demandé	Montant proposé	Observations
SOCIETE ACADEMIQUE DU VELAY	étude publications travaux intérêt local	500,00	500,00	500,00	
LE PUY VILLE D'ART	sauvegarde du patrimoine	500,00	500,00	500,00	
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE CROZATIER	animation et soutien actions du musée	500,00	500,00	500,00	
	subvention exceptionnelle	800,00	/	/	
GROUPE D'ASTRONOMIE DU VELAY	pratique de l'astronomie amateur	300,00	500,00	250,00	
BRIDGE CLUB DU PUY-EN-VELAY	enseignement et pratique du bridge	700,00	700,00	700,00	
ASSOCIATION PHILATELIQUE VELLAVE	aide des collectionneurs et expositions	100,00	100,00	100,00	
ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES	intégration des nouveaux arrivants au Puy-en-Velay	150,00	150,00	150,00	
CENTRE D'ENSEIGNEMENT DE LA DENTELLE	diffusion et promotion de la dentelle	500,00	400,00	400,00	
	manifestation	270,00	890,00	/	Les dentellières en liberté (annulation)
	subvention exceptionnelle	400,00	1 000,00	/	Equiperment informatique mise en carte
LES COMPAGNONS DE MIRAMANDE	isle miramande roi de l'oiseau	250,00	250,00	120,00	
COMPAGNIE DES MERCENAIRES	étude mœurs moyen âge et renaissance	250,00	250,00	120,00	
LA BANDE DE Picrochole	isle de lioussac roi oiseau	250,00	300,00	120,00	
LES TAMBOURS DES ETATS DU VELAY	pratique du tambour	400,00	1 000,00	250,00	
PAVANES ET CAPRIOLS	danses historiques	800,00	800,00	400,00	
ERSA MALOMBRINA	participation aux fêtes Renaissance	300,00	500,00	120,00	
NOSFERATU PRODUCTION	création et diffusion spectacles	800,00	1 000,00	800,00	
THEATRE DE L'ALAUDA	création et diffusion spectacles	800,00	2 000,00	800,00	
THEATRE DU MAYAPO	création et diffusion spectacles théâtre de poche et organisation du Festival Grains de scène	300,00	2 000,00	300,00	Festival Grains de Scène (annulation) (frais engagé à hauteur de 750 € pour acompte hébergement groupe)
	subvention exceptionnelle	800,00	1 500,00	800,00	7 ^e édition « Au fil de la Marionnette »
	subvention exceptionnelle	1 200,00	4 500,00	800,00	Aide à la création « Dieu que ces mortels sont amusants »
THEATRE DU BOFADON	développement de la pratique théâtrale	700,00	1 000,00	500,00	
CENTRE DE MUSIQUE SACREE	éducation musicale et chant choral	500,00	2 000,00	400,00	
ARS MUSICA	chant choral	550,00	550,00	400,00	
ENSEMBLE VOCAL LES ANIENS	chant polyphonique	800,00	800,00	400,00	
A CŒUR JOIE	chant choral	700,00	700,00	400,00	
ENSEMBLE VOCAL INTERMEZZO	chant choral	450,00	450,00	400,00	
CDMDT 43	musiques et danses traditionnelles	2 000,00	4 400,00	1 300,00	
MELTINGPOTES	chant choral	400,00	600,00	400,00	
CENTRE DEPTAL D'ART VOCAL ET LYRIQUE	chant choral	600,00	600,00	400,00	
CHORALE DES AINES DU BASSIN DU PUY	chant choral	150,00	200,00	150,00	
ENSEMBLE SINE NOMINE	chant choral	250,00	250,00	250,00	
CHORALE ARC EN CIEL	chant chorale	400,00	500,00	400,00	

NOM DE L'ASSOCIATION	Objet détaillé de l'Association	Montant 2019	Montant demandé	Montant proposé	Observations
LA MEITAT	rencontre de musique et de danse	500,00	1 000,00	300,00	
APAC	danses et musiques portugaises	500,00	500,00	400,00	
GROUPE FOLKLORIQUE LE VELAY	danses folkloriques	500,00	500,00	500,00	
WELCOME SANTIAG	danses country	300,00	500,00	250,00	
CLUB PHOTO DE GUITARD	développement de la pratique de la photographie	700,00	700,00	500,00	
LES ARTISTES DU VELAY	promouvoir la peinture d'artistes locaux	400,00	400,00	400,00	
COMITE DE JUMELAGE DU PUY EN VELAY	développement des échanges avec le Puy-en-Velay	3 000,00	3 000,00	1 500,00	
DANTE ALIGHIERI	liens entre la France et l'Italie	600,00	600,00	400,00	
LE DISJONCTEUR	activités cinématographiques	400,00	600,00	400,00	
AMICALE DES MAGICIENS	organisation d'un festival de magie	700,00	700,00	500,00	
MOUVEMENT EUROPEEN	promouvoir l'idée européenne	150,00	150,00	150,00	
PRESENCE PHILOSOPHIQUE	promouvoir la philosophie pour tous	400,00	400,00	300,00	
PRESENCE BAROQUE AU PUY-EN-VELAY (EGLISE DU COLLEGE)	promouvoir l'église du Collège	600,00	1 000,00	400,00	
LA LORELEI	promouvoir la langue et la culture allemande	300,00	300,00	200,00	
CENTRE DANSE	pratique de la danse	500,00	500,00	250,00	
KFB	développer la promotion et la diffusion des musiques actuelles	300,00	600,00	/	Manifestation « Sound System » au jardin Henri Vinay (annulation)
LA TROUPE JUKE BOXE	chant choral	400,00	400,00	250,00	
HIP-HOP ACADEMIE	subvention exceptionnelle	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
TES ART SANS FRONTIERES	pratique du théâtre	800,00	700,00	800,00	
	subvention exceptionnelle	500,00	800,00	0,00	Festival Voilà Moukhine (Centre Pierre Cardinal) (annulation)
JAZZ EN VELAY		/	1 500,00	0,00	
CIE DES ETATS DU VELAY		/	250,00	0,00	
CERCLE ARTISTIQUE ET POETIQUE D'Auvergne	subvention exceptionnelle	1 500,00	1 500,00	0,00	Exposition à minima (Centre Pierre Cardinal)
TOTAL Subventions aux Associations Culturelles		32 420,00	48 990,00	21 630,00	
Provision pour manifestations exceptionnelles ou aides particulières				10 790,00	
BP 2020				32 420,00	

NOM DE L'ASSOCIATION	Objet détaillé de l'Association	Montant 2019	Montant demandé	Montant proposé	Observations
COMITE DU ROI DE L'OISEAU	organisation des fêtes du roi de l'oiseau	153 000,00	159 810,00	153 000,00	
	subvention spécifique pour services de secours	5 190,00	5 190,00	5 190,00	
CENTRE D'ENSEIGNEMENT DE LA DENTELLE	victoires de la dentelle	400,00	776,00	400,00	
INTERFOLK	festival international folklorique	11 000,00	11 500,00	1 500,00	Festival (annulation) (frais engagés à hauteur de 1 000 € pour acompte groupe)
	subvention exceptionnelle	1 000,00	1 500,00	/	Section Jeunes Festival (annulation)
CDMDT 43	festival les basaltiques	1 800,00	2 200,00	500,00	Festival (annulation) (frais engagés à hauteur de 17 582 €)
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	bal du 14 juillet	2 290,00	2 290,00	2 200,00	
JEUNES AGRICULTEURS HAUTE-LOIRE	Opération Sourire	/	1 500,00	/	Nouveau projet en cours
TOTAL Grandes Manifestations Culturelles		174 680,00	184 766,00	162 790,00	
Provision pour manifestations exceptionnelles ou aides particulières				13 570,00	
BP 2020				176 360,00	
TOTAL Associations culturelles et Grandes Manifestations Culturelles		207 100,00	233 756,00	184 420,00	

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 62 ASSOCIATION ROI DE L'OISEAU / VILLE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- APPROUVE les termes de la convention de financement à passer entre la Ville et l'Association Roi de l'Oiseau ».
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 63 AFFAIRES SOCIALES - PERSONNES ÂGÉES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame Michelle MICHEL

- APPROUVE l'attribution des subventions aux associations dont le détail est précisé dans le tableau ci-dessous, pour une somme totale de **32 100,00 €** :

	NOM DE L'ASSOCIATION	Objet détaillé de l'Association	Montant 2019	Aides Indirectes	Montant demandé 2020	Subvention Exceptionnelle liée à la Crise du Covid 19	Montant proposé
N°							
	SECTEUR SANTE						
1	Association pour le Don de Sang Bénévole du Puy-en-Velay	Collecte de sang – 3 demi-journées de collecte par an	250,00 €	Prêt salle J d'Arc et Centre Roger Fournayon 3 matinées par an	250,00 €		250,00 €
2	CLUB COEUR ET SANTE DU PUY EN VELAY	Organisation de séances de réadaptation pour aider les patients atteints de pathologie cardiaque à renouer avec la vie familiale, sociale voire professionnelle	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
	SECTEUR PERSONNES AGES						
3	CLUB " LES FUSEAUX D'OR "	Briser la solitude des anciens (jeux, pétanque, sorties, théâtre, repas, gâterie, lot, fête de saint Jean, voyage, restaurant.....)	1 660,00 €	Prêt de salles : CRF 4 fois/semaine, Espace Coluche 2 fois/semaine, Gymnase 2 fois/semaine	1 800,00 €		1 800,00 €
4	YMEH (Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers)	Interventions de bénévoles auprès des personnes en services gériatrie, hospitalisées ou en maison de retraite, afin d'apporter réconfort et aide morale, plus spécialement auprès de ceux qui n'ont plus ou peu de visites.	400,00 €		400,00 €		400,00 €
	ASSOCIATIONS CARITATIVES						
5	BANQUE ALIMENTAIRE	Contribution à l'apport d'une réponse face à l'urgence des problèmes de la faim sur le département par la collecte et la redistribution de surplus et de dons alimentaires, afin d'aider les personnes à se restaurer.	3 000,00 €	Prêt d'un local pour AG	3 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
6	CROIX ROUGE FRANCAISE	Vestibulaire et aide alimentaire, visite aux personnes isolées, aide répit Alzheimer, aides financières sur dossiers d'assistants sociaux, formation aux premiers secours, postes de secours lors de manifestations, opérations pauses café au Fangeas. Activité de tiers lieu pour souder les liens entre générations et échanger son savoir faire.	3 300,00 €	Prêt d'un local pour AG	3 300,00 €	1 000,00 €	4 300,00 €
7	LES RESTAURANTS DU COEUR	Aides alimentaires, aides à la personne, atelier de français, aide réinsertion professionnelle, microcrédit et accès au droit.	6 800,00 €		6 800,00 €	1 000,00 €	7 800,00 €
8	SECOURS CATHOLIQUE (équipe locale)	Suivi et accompagnement des familles et personnes isolées en lien avec les travailleurs sociaux, aides financières, accompagnement scolaire, vesti boutique, Don de vêtements, espace de parole et d'écoute autour d'un café, épicerie solidaire, accueil familial de vacances, jardins familiaux, atelier de couture.	3 000,00 €		3 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
9	SECOURS POPULAIRE	Soutien de toutes natures aux personnes et familles en difficultés ou dans le besoin (Alimentation, hygiène, vêtement, aide à la solidarité, aide administrative, aide aux loisirs, aux vacances, à la culture, éducation professionnelle et aide internationale)	3 000,00 € 500,00 €	Prêt de salle, divers tirages de documents, plantes pour chasse aux œufs	3 500,00 €	1 000,00 €	4 500,00 €
10	SOCIETE SAINT-VINCENT DE PAUL	Lutte contre la solitude : visites à domicile, hôpital, maisons de retraite, sorties culturelles, « goûter d'amitié » le dimanche après midi. Aide matérielle ponctuelle. Mise en relation avec les institutions (service social, CPAM, service de transports en commun, etc.), l'épicerie solidaire.	950,00 €		950,00 €		950,00 €
	LOGEMENT						
11	HABITAT ET HUMANISME	Loger les personnes seules et les familles en difficultés dans un logement et à faible loyer	950,00 €		950,00 €		950,00 €
	AIDE HUMANITAIRE						
12	UNICEF	Formations, collectes de fonds pour le financement des programmes engagés par UNICEF France. Actions éducatives auprès des scolaires et du public afin de faire connaître la convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) sur tout le Département de la Haute Loire.	200,00 €	Prêt d'une cave au Marché Couvert, Prêt de salles pour AG, manifestation. Prêt de matériel	200,00 €		200,00 €
	AIDE JURIDIQUE						
13	JUSTICE ET PARTAGE	Rôle d'intermédiaire entre les victimes et les différentes structures judiciaires. Un accompagnement aux personnes est proposé afin de répondre aux questions sur le fonctionnement de la justice. Une aide dans l'accomplissement des démarches liées aux procédures est également proposée. 207 personnes du Puy en Velay reçues dans le cadre de l'aide aux victimes/accès au droit en 2017.	1 000,00 €		3 000,00 €		1 000,00 €
			26 010,00 €		28 150,00 €		31 150,00 €

NOUVELLES DEMANDES							
14	TRO DAJAMA	Animation musicale dans les EHPAD et les hôpitaux			350,00 €		350,00 €
15	AFSEP Association Française des Solésosés en Plaques	Participe à la lutte contre la sclérose en plaques et à l'amélioration des conditions de vie quotidienne des malades.			200,00 €		
16	CHIENS GUIDES D'AVEUGLES CENTRE OUEST	Favorise l'autonomie et l'inclusion sociale des personnes déficientes visuelles en leur remettant gratuitement un chien guide.			Montant non précisé		
17	UOCL Union Départementale de Haute Loire	Défenses des locataires contre les propriétaires. Résoudre les litiges des locataires envers les bailleurs.			Montant non précisé		
18	Amicale des personnels et intervenants De la maison d'Arrêt du Puy en Velay				Montant non précisé		
19	Accueil Saint François	Accueil pour les pèlerins du chemin de Saint Jacques de Compostelle.			4 000,00 €		
20	Association Entraide de Georges	L'activité principale de cette association concerne l'aide alimentaire			Montant non précisé		
21	CIMADE 43 Scouts et Guides de France	Organisation des événements festifs et culturels			600,00 €		
22	SCOUTS GUIDES DE FRANCE	Projet de solidarité internationale – Bégin du 1 ^{er} au 20 août 2020 – rénovation d'un bibliothèque de quartier dans la ville de Cotonou			600,00 €		600,00 €

TOTAL:	26 010,00 €	33 900,00 €	32 100,00 €
--------	-------------	-------------	-------------

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 64 VOLET POLITIQUE DE LA VILLE - VIE DES QUARTIERS : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame Michelle MICHEL

- APPROUVE : le montant des subventions à attribuer selon le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	Objet détaillé de l'Association	Montant 2019	Aides Indirectes	Montant demandé en 2020	Montant proposé 2020	Observations
Vivre ensemble à Guitard	Collectif d'habitants. Animation du quartier	2 200,00	L'association dispose d'une salle au Centre Social de Guitard (une à deux réunions par mois) . Prêt de matériel pour le vide grenier (barrières, tentes, chaises, tables)	2 200,00	2 200,00	Nombreuses animations de quartier : soirée soupe, soirées musicales, vide grenier, grande marche annuelle - 158 familles . Le siège social est à la Maison de Quartier Budget prévisionnel : 12 320 € Résultat de l'exercice : -6147,32 €
Association "les Taulhaquoi"	Collectif d'habitants. Animation du quartier	2 200,00	L' association dispose des salles de l'ancienne mairie de Taulhac 18 h par semaine	2 800,00	2 200,00	Association très active dans le domaine de l'animation du quartier. Nombreuses activités : gym, dentelle, yoga, théâtre. 192 adhérents. Budget prévisionnel : 15 350 € Résultat de l'exercice : 902,39 €
Val Vert Plus	Collectif d'habitants. Animation du quartier	2 200,00	La salle Coluche est mise à disposition et soutien logistique	2 300,00	2 200,00	Activités en lien avec la Maison de Quartier : repas de quartier, animation de Noël , Interfolk...- jardin partagé - 40 familles. Le siège social est à la Maison de quartier. Budget prévisionnel : 4 160 € Résultat de l'exercice : - 2012,32 €
Collectif d'habitants du Centre Ville	Collectif d'habitants. Animation du quartier	2 200,00	Deux dimanches par mois une salle de la Citoyenneté est mise à disposition pour les dimanches ludiques, 1 fois par semaine la salle 209 du CRF et 1 fois par mois la salle 208 du CRF	2 500,00	2 200,00	Dimanches ludiques- repas- galette -voyage – adhérents. Le siège social est à la Maison de quartier du Centre Ville - 75 adhérents Budget prévisionnel : 15280 € Résultat de l'exercice : 771,11 €
Vivre ensemble à Saint Laurent	Collectif d'habitants. Animation du quartier	2 200,00	L'association bénéficie gratuitement 1 fois par an de la salle Jeanne d'Arc pour le Téléthon, de la cantine de Jeanne d'Arc pour la galette et du gymnase Massot pour la réception d'Interfolk	2 200,00	2 200,00	Animations dans le quartier : repas de quartier - vide grenier – fête des voisins – galette des rois... - 53 adhérents Budget prévisionnel : 7230 € Résultat de l'exercice: 340,19 €
Association " Le Village d'Ours"	Collectif d'habitants. Animation du quartier	800,00	Assemblée d'Ours	800,00	800,00	Animations de quartier : rencontres entre les habitants accueil des nouveaux arrivants, 19 familles Budget prévisionnel : 4200 € Résultat de l'exercice : - 77 €
Association " Village Ours et Mons"	Collectif d'habitants. Animation du quartier	800,00	L'association utilise gratuitement les salles de l'ancienne mairie pour leurs réunions.	800,00	800,00	Rencontres transgénérationnelles des habitants du village, galette des rois, jeux de boules, repas annuel.. 30 familles Budget prévisionnel : 1080 € Résultat de l'exercice : 297,45 €
CLCV (Comité Le Puy en Velay)	Association de défense des consommateurs et notamment des locataires	450,00	L'association est logée à la Maison de la Citoyenneté	500,00	450,00	Permanences sur le Puy : Informer et défendre les adhérents dans leur vie quotidienne : logement, consommation... 50 adhérents Budget prévisionnel : 2090 € Résultat de l'exercice : 200,24 €
Vivre en Vieille Ville	Collectif d'habitants. Animation du quartier	2 200,00	L'association se réunit dans un local privé	3 400,00	2 200,00	Amélioration du cadre de vie de la Vieille Ville en participant à l'aménagement, l'embellissement, et à l'animation du quartier- demande supplémentaire de crédits pour de nombreuses actions : - vide grenier - arts de la rue - jeux de rue en bois - concert en soirée 34 personnes Budget prévisionnel : 3 150 € Résultat de l'exercice : -167,19€
Association des habitants du Riou	Collectif d'habitants. Animation du quartier				840,00	L'association œuvre et participe à l'animation du quartier et à l'entretien des biens de section du Riou.
TOTAL Politique de la Ville - Vie des Quartiers		15 250,00		17 500,00	16 090,00	

- INSCRIT : au Budget Primitif 2020 les crédits correspondants sous l'imputation :
Chapitre : 65 - Sous-fonction : 520 et 512 - Article : 6574.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 65 PERSONNEL : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE les créations de :
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
 - 1 poste de gardien brigadier à temps complet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 66 ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

PREND ACTE présent rapport et des propositions d'orientation générale formulées.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 67 CONVENTION DE MANDAT / ENCAISSEMENT DES RECETTES DU ROCHER CORNEILLE/
STATUE NOTRE DAME DE FRANCE DU PUY-EN-VELAY PAR L'OFFICE DE TOURISME DE
L'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY**

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat prévoyant la vente de billets à l'unité pour le site du Rocher Corneille par le biais de l'Office de Tourisme au titre de l'année 2020 à compter du 1^{er} Juillet 2020 pour une durée d'un an.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Corinne GONCALVES ne participe pas au vote.

**N° 68 SECTEUR PONT DES CARMES-RIVES DU DOLAIZON / AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU
DOLAIZON : PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE le principe de la réalisation de l'aménagement des abords du Dolaizon, Secteur pont des Carmes-rives du Dolaizon, dans les conditions précitées,
- APPROUVE le plan de financement relatif à l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 28

Contre : 4

**Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY
Monsieur Laurent WAUQUIEZ ne participe pas au vote.**

N° 69 JARDIN HENRI VINAY - AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE CULTUREL DE PLEIN AIR : PLAN DE FINANCEMENT LEADER

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la participation financière auprès du GAL du Velay au titre du programme LEADER et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 70 ECOLE DES FRAISSES / RÉNOVATION DE LA COUR : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE le principe de la réalisation de la rénovation de la cour de l'école des Fraisses, dans les conditions précitées,
- APPROUVE le plan de financement relatif à l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le MAIRE à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur Laurent WAUQUIEZ ne participe pas au vote.

N° 71 ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS : SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE le montant des subventions allouées à chaque association d'Anciens Combattants, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	Objet détaillé de l'Association	Montant attribué en 2019	Aides Indirectes	Montant demandé 2020	Montant proposé	Observations
UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS (UFACVGHIL)	Participation cérémonies officielles Aides aux anciens combattants malades	180,00		180		
ANCIEN COMBATTANT DE LA RESISTANCE (ANACR)	Organiser la célébration de la Libération du Puy, le 19 août	200,00		200		
AS DES CADRES DE RESERVE	Manifestations patriotiques	200,00		200		
ASS DEP DES DEPORTES INTERNES ET FAMILLES DE DISPARUS (ADDIFDHL)	Participer aux cérémonies commémoratives ; au concours scolaire du prix de la résistance et de la déportation ; entraide auprès des anciens déportés et familles de disparus	160,00		160		
747 ^{ème} SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES	Maintien des liens de fraternité entre les médaillés militaires	200,00		200		
COMITE DEPART DU PRIX DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION (CPRD)	Organisations départementales : financement concours	290,00		290		
UNION DEPART DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE (UDCVR)	Honorer les manifestations patriotiques et commémoratives ; organiser des actions en faveur des jeunes ;	170,00		170		
AS. DALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE (ADCPG)	Participation aux cérémonies officielles; aides aux adhérents en difficulté et leurs familles , dossier de secours financier...	400,00	Salle au CPC gratuite	400		
FED NAT DES A.C ALGERIE TUNISE MAROC (FNACAMT)	Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie le 19 mars 1962: participation aux cérémonies officielles	350,00	Salle ancienne mairie taulhac	400		
	Total Commission Finances	2 150,00		2 200,00		

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 72 BUDGET ANNEXE "CUISINE EN VELAY" : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier, au titre du budget annexe " Cuisine en Velay " pour l'exercice 2019.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 73 BUDGET ANNEXE "CAMPING" : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier, au titre du budget annexe "Camping" pour l'exercice 2019.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 74 BUDGET ANNEXE "VENTE D'ÉNERGIE" : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier, au titre du budget annexe "Vente d'Énergie" pour l'exercice 2019.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 75 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE Le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier, au titre du budget principal pour l'exercice 2019.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 76 COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 : DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- DÉCIDE de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret, comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- DÉSIGNE Madame Caroline BARRE, Adjointe, pour remplir les fonctions de Président de Séance du Conseil Municipal du 16 juin 2020 pour les questions n° 78 à 81, relatives aux comptes administratifs 2019.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 77 BUDGET ANNEXE "CUISINE EN VELAY" : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ARRÊTE le Compte Administratif 2019 du budget annexe "Cuisine en Velay" conformément au tableau ci-dessus.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 78 BUDGET ANNEXE "CAMPING" : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE les résultats définitifs de l'exercice 2019 conformément au tableau ci-dessus.

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 79 BUDGET ANNEXE "VENTE D'ÉNERGIE" : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le Compte Administratif 2019 du budget annexe "Vente d'Énergie" conformément au tableau ci-dessus.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 80 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE le Compte Administratif 2019 du budget principal.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 28

Contre : 4

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celline GACON, Laurent JOHANNY

Monsieur le Maire rentre en séance et reprend la présidence du Conseil Municipal.

N° 81 BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2019 tels que résumés ci-dessus et affecte le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- résultat de clôture : 5 061 913,48 €,

- affectation au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" pour 2 247 606,19 €,

- affectation au compte 002 "résultat antérieur reporté" pour 2 814 307,29 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 82 BUDGET ANNEXE "CUISINE EN VELAY" : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2019 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture (excédent) : 477,18 €,

- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002 - Excédents antérieurs reportés » : 477,18 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 83 BUDGET ANNEXE "VENTE D'ENERGIE" : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- DECIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2019 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture (excédent) : 141 865,97 €,

- Affectation en réserves au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 11 286,53 €,

- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002-Excédent antérieur reporté » : 130 579,44 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 84 BUDGET ANNEXE "CAMPING" : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2019 tels qu'résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :
 - Résultat de clôture (excédent) : 34 393,93 €,
 - Affectation en réserves au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 4 461,80 €,
 - Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte « 002-Excédents antérieurs reportés » 29 932,13 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 85 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- PREND ACTE de la tenue du débat sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2020,
- VALIDE l'existence du rapport ayant servi de base au débat.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 86 BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le Budget Primitif 2020 du budget principal, conformément aux propositions formulées.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **MAJORITÉ**

Pour : 26

Contre : 7

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Willy GUIEAU, Aurélie CHAMBON

N° 87 BUDGET ANNEXE "CAMPING" : BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2020 du budget annexe "Camping", conformément aux propositions formulées.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 88 BUDGET ANNEXE "VENTE D'ÉNERGIE" : BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2020 du budget annexe "Vente d'Énergie", conformément aux propositions formulées.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 89 BUDGET ANNEXE "CUISINE EN VELAY" : BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ADOPTE par chapitre, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2020 du budget annexe "Cuisine en Velay", conformément aux propositions formulées.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 7

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Willy GUIEAU, Aurélie CHAMBON

N° 90 BUDGET VILLE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE POUR L'ANNÉE 2020 AU BUDGET ANNEXE "CUISINE EN VELAY"

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ATTRIBUE une subvention d'équilibre pour l'année 2020, au budget annexe de la Cuisine centrale, d'un montant de 369 252,44 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 26

Contre : 7

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Willy GUIEAU, Aurélie CHAMBON

N° 91 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

PROPOSE de fixer pour 2020 les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 18,19 %,
- Taxe foncière bâtie : 27,28 %,
- Taxe foncière non bâtie : 132,97 %.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 30

Contre : 3

Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Willy GUIEAU, Aurélie CHAMBON

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 24 juin 2020 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire


Michel CHAPUIS

